



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Réalisation d'un sondage de reconnaissance de 100 m de profondeur/sol dans le cadre de recherches en eau souterraine dans l'aquifère du Bajo-Bathonien.

Le projet concerne la création d'un sondage de reconnaissance et les essais de pompage associés relevant de la nomenclature 1.1.1.0., et ne correspond pas à la nomenclature 1.1.2.0. relative aux prélèvements.

Une nouvelle demande d'examen au cas par cas sera effectuée en cas de demande de prélèvement (projet > 200 000 m3 par an).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Syndicat Dép.de l'Eau de l'Orne - SDE 61

Raison sociale

N° SIRET

2 5 6 1 0 3 6 9 8 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Syndicat

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DE BALORRE

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. a) Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau	Forage d'une profondeur supérieure à 50 m/sol pour le besoin en eau Rubrique 1.1.1.0 article L214-1 à L217-3 du code de l'environnement Ne concerne pas la rubrique 17 car il ne s'agit pas de prélèvement à ce stade. Une nouvelle demande au cas par cas sera déposée si une demande de prélèvement est effectuée, au titre de la rubrique 17 et 1.1.2.0.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne souhaite mener des travaux de recherche et de reconnaissance des eaux souterraines au lieu-dit la Bordinière à St-Aubin-d'Appenai.

Ainsi, un sondage de reconnaissance d'une profondeur de 100 m environ sera réalisé sur une parcelle agricole avec l'accord de leurs propriétaires et exploitants au lieu-dit la Bordinière à St-Aubin-d'Appenai. Ce dernier sera localisé à proximité de deux forages d'exploitation d'eau potable (BSS004FFFB, BSS004BNAE), dont la mise en service est prévue prochainement.

Le projet se situe à plus de 250 m de tout bâtiment et de toutes sources de pollutions.

Le sondage fera 100 m de profondeur et sera équipé en tubage plein en tête et sans tubage pour la partie inférieure. Des essais de pompage seront réalisés après les travaux. Dans un premier temps, des essais par paliers pour définir le débit critique de l'ouvrage et le calcul des pertes de charges, et dans un second, un essai longue durée sur trois mois pour tester la productivité de la nappe. Le volume estimé de ce dernier est de 32 000 à 55 000 m³ (15 à 25 m³/h 24h/24).

4.2 Objectifs du projet

Mener des travaux de recherche et de reconnaissance des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste en la foration d'un forage d'eau d'environ 100 m de profondeur (profondeur adaptée en cours de foration).

Le forage sera équipé de tubages pleins en tête pour sécuriser l'ouvrage et permettre le prélèvement d'eau.

Les différentes phases travaux qui seront mises en place :

- 1 - Réalisation d'un sondage de reconnaissance jusqu'à 100 mètres de profondeur
- 2 - Si la ressource est avérée, équipement du forage en tubages pleins (en tête) en diamètre 178 mm
- 3 - Mise en place de la tête de protection (buse + dalle de propreté + capot cadenassé)
- 4 - Débit (Qmax) obtenu après le développement de l'ouvrage
- 5 - Essais de pompage par palier et longue durée
- 6 - La remise en état des lieux
- 7 - Si le sondage est improductif, il sera transformé en piézomètre

Le forage sera réalisé par la société Brébant forage qui exécutera les travaux de forage en respectant la norme AFNOR NFX10-999.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A ce stade, il n'y a pas de phase d'exploitation à prévoir.

A terme, si les résultats sont concluants, un second dossier cas par cas sera déposé pour la transformation en forage d'exploitation.

Pour cette phase, il s'agit de la reconnaissance et de la recherche des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable. Il n'y a pas de prélèvement d'eau souterraine prévu hormis les essais de pré-qualification (quantitatif et qualitatif).

Dans le cas où le débit du sondage n'atteint pas le débit escompté, l'ouvrage sera transformé en piézomètre.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'environnement:

1.1.1.0. Sondages, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D)

Rubrique 1.1.1.0 article L214-1 à L217-3 du code de l'environnement

Au titre du code minier, déclaration préalable de l'ouvrage via le portail DUPLOS

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Diamètre de foration en reconnaissance Diamètre d'équipement en tubage acier Profondeur maximale de l'ouvrage Débit de prélèvement estimé	250 mm 178 mm 100 m environ 20 m3/h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Np : Parc naturel régional

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	A 3,5 km : ZNIEFF DE TYPE 1 Identifiant : 250015929 Nom : Vallée de la Sarthe entre Hauterive et Mele-sur-Sarthe A 3,10 km : ZNIEFF DE TYPE 1 Identifiant : 250015961 Nom : Champignonnière des Petites Hayes A 1,35 km : ZNIEFF DE TYPE 2 Identifiant : 250013247 Nom : Forêt de Bourse
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	L'ouvrage fait partie du parc naturel régional Normandie-Maine (FR8000026)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Présence de canalisations de Gaz à plus de 2 km de la zone du projet.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	A 3 km du site N2000 Directive Habitats : FR2502008 (Ancienne Champignonnière des Petites Hayes)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'aquifère ciblé correspond aux calcaires du Bathonien, compris dans la masse d'eau FRGG120, sous recouvrement des marnes du Callovien.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'essai de pompage permettra de définir un débit critique et de caractériser la productivité de l'aquifère. L'effet de drainance sera surveillé pendant les essais de pompage. Masse d'eau souterraine FRGG120 Calcaires du Lias et Dogger mayennais et sarthois captifs Bassin versant de la Sarthe
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Lors du chantier uniquement, passage d'engins pour la mise en place de l'ouvrage.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone d'implantation du forage se situe à 3 km de la zone Natura 2000 la plus proche, aucun habitat d'animaux inscrit au formulaire standard de données du site ne sera dégradé ou détruit.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le sondage sera aménagé en tête avec une dalle béton de 3 m² et clôturés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Les risques naturelles sont les suivantes : - Aléa gonflement des argiles : Faible - Sismique : Faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'aménagement/repli du matériel de forage est concerné par cette rubrique. La foreuse sera amenée sur site et ramenée après forage. Il s'agit d'un impact temporaire.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le processus de forage engendre du bruit. L'opération de forage durera entre 4h et 8h/jour pendant 7 à 10 jours. Il s'agit d'un impact temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	L'action de forer dans le sous-sol engendre des vibrations dans un périmètre de quelques mètres autour du forage pendant les travaux. Il s'agit d'un impact temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La foreuse est motorisée, des émissions de gaz d'échappement sont à prévoir. Il s'agit d'un impact temporaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	L'eau de l'aquifère recherché peut jaillir hors du forage. Rejet de boues de forages en phase travaux. Il s'agit de boues non polluées épandues au sol.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Durant la phase travaux, les eaux sont décantées (bassins faits au sol) afin de ne rejeter que des eaux filtrées et décantées. Il s'agit d'un impact temporaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les boues de forage sont des broyats de la roche initialement en place. Cette roche n'est pas polluée. Il s'agit d'un impact temporaire.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La zone d'implantation des sondages se situe à 3 km de la zone Natura 2000 la plus proche, aucun habitat d'animaux inscrit au formulaire standard de données du site ne sera dégradé ou détruit.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art, notamment encadrés par la réglementation, les guides méthodologiques et normes en matière de forages d'eau.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures mises en place pour réduire les effets notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine :

- Margelle bétonnée de 3m2
- Couvercle cadenassé
- La tête de forage s'élèvera à environ 0.5 m au-dessus du terrain naturel

L'ouvrage est réalisé dans le cadre d'une recherche d'eau destinée à l'eau potable.

Ce projet n'est pas concerné par le prélèvement dans la nappe d'eau souterraine hormis le test de pré-qualification par pompage.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'existe aucune source de pollution potentielle (sites BASIAS, BASOL), ni aucune espèce animale ou végétale d'importance remarquable, aucune zone Natura 2000, ni aucun monument historique, aucun patrimoine archéologique, ni aucun cimetière à proximité du projet.

L'impact du projet sur son environnement sera donc le suivant :

- pas d'impact sur la faune et la flore à proximité du forage
- peu d'impact sur les ouvrages les plus proches (autocontrôle pendant les essais de pompage).
- Peu d'impact supplémentaires sur les zones humides (pompage sur une durée temporaire).

Il n'est pas nécessaire d'avoir une évaluation environnementale. En cas de réussite des sondages et d'éventuels prélèvement, une nouvelle demande d'examen au cas par cas sera effectuée (rubrique 17, nomenclature 1.1.2.0).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou pétitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom FERET

Prénom Julien

Qualité du signataire Directeur adjoint du Syndicat Départ. de l'Eau de l'Orne

À Alençon

Fait le 07/04/2026

Signature numérique de
FERET JULIEN
Date :
2026.04.07
09:52:36
+02'00'

Signature du (des) demandeur(s)